



Réglementation IRSI vs Garantie Décennale

Par **Jonas74**, le **23/09/2021** à **12:35**

Bonjour,

Je suis locataire dans un immeuble neuf (moins de 2 ans).

Mon bailleur est un institutionnel qui a la gérance pour le compte d'un autre institutionnel.

J'ai eu un dégât des eaux, avec le voisin du dessus (propriétaire) et dont ce n'est pas la résidence principale.

On a rapidement identifié la fuite et elle a été imputée à une malfaçon.

Les dégâts occasionnés chez moi sont minimes, seulement des petites traces d'infiltration au mur et au plafond, mais que je souhaiterais tout de même voir réparés.

J'ai informé mon assurance, mon bailleur et le syndic, et depuis, tous les acteurs se renvoient la balle.

Mon assurance dit qu'elle ne fera rien puisque c'est la garantie décennale qui prévaut.

Le voisin du dessus dit que c'est au service après vente du syndic d'agir.

Le service après-vente du syndic, dit qu'ils ne feront rien sans demande du bailleur.

Le bailleur refuse d'agir car selon lui, décennale ou pas, c'est à mon assurance en tant que locataire sinistré, d'agir, au titre de la réglementation IRSI.

Qui a tort, qui a raison?

Merci par avance